



VOUVOIEMENT ET INTERDICTION DU CELLULAIRE DANS LES ÉCOLES : UN PROJET DE RÈGLEMENT QUI N'ATTEINDRA PAS SA CIBLE, SELON L'AQCS

Québec, lundi 18 août 2025 – L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) doute que le projet de *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire*, s'il est adopté tel quel, permette d'améliorer le civisme et le respect dans les écoles. L'application uniforme et cohérente des nouvelles règles souhaitées par le ministre de l'Éducation va être un réel enjeu dans les milieux, en cette rentrée scolaire.

[L'AQCS a transmis au ministère de l'Éducation un avis étayant sa position.](#) « Plusieurs enseignant-es et autres membres du personnel des écoles ont rapporté, au fil des ans, qu'ils évitent de donner des sanctions ou d'intervenir, par crainte d'une plainte des parents. Nous sommes donc perplexes quant à l'application uniforme des nouvelles règles auprès des élèves, telles que l'interdiction du cellulaire, ou l'utilisation du vouvoiement et des titres *madame* et *monsieur* pour s'adresser au personnel », explique M. Jean-François Parent, président-directeur général de l'AQCS.

Le projet de Règlement évoque des notions de civisme, de respect, de courtoisie et de politesse dont l'interprétation peut varier, en contexte multiculturel. « Il faudrait prévoir des comportements attendus et observables, qui seraient enseignés en classe et diffusés aux codes de vie, pour s'assurer d'améliorer le civisme et le respect dans les écoles », mentionne M. Parent.

APPAREILS MOBILES PERSONNELS

L'AQCS considère que le Règlement devrait spécifier l'interdiction du cellulaire et des autres appareils mobiles personnels lors des activités et sorties, tant scolaires que parascolaires, afin d'assurer une cohérence dans les pratiques. L'utilisation d'un appareil mobile pour motif d'état de santé, prévue au Règlement, devrait aussi être approuvée par les professionnels de l'école et au besoin, par les partenaires de la santé et des services sociaux.

La liste des appareils mobiles personnels dont l'utilisation est interdite aux élèves sur les terrains et dans les bâtiments des écoles devrait également être clarifiée au Règlement. « Puisque les montres, bagues, lunettes intelligentes et autres appareils sont maintenant identiques aux objets non connectés, comment les membres du personnel pourront-ils les distinguer? Une légifération québécoise concernant la vente et l'identification de ces outils nous apparaît nécessaire », soutient Jean-François Parent.

ATTENTES ET CONFUSION

Les annonces ministérielles du printemps sur l'interdiction du cellulaire et sur le vouvoiement ont généré des attentes et de la confusion, tant auprès des parents, des élèves que du personnel. En juillet, les équipes-écoles et les conseils d'établissement ont finalement pris connaissance d'un projet de Règlement qui les oblige à allonger le contenu des codes de vie déjà adoptés. « Or, un code de vie doit rester aussi simple que possible afin d'en faciliter la compréhension et l'utilisation de manière cohérente dans l'école.



Avec les prescriptions du présent règlement, peu de marge de manœuvre est laissée pour une adaptation aux besoins du milieu. On s'éloigne du principe de subsidiarité », soutient Jean-François Parent.

PROFIL DE L'AQCS

Plus grande association québécoise de cadres scolaires ralliant au-delà de 3 300 membres aux champs d'expertise diversifiés, l'AQCS contribue à l'avancement du réseau scolaire public, œuvre à l'amélioration des conditions d'emploi et au respect des droits de ses membres et assure le développement de leurs compétences professionnelles. Nos membres évoluent au sein des 72 centres de services scolaires et commissions scolaires francophones et anglophones du Québec.

— 30 —

Source :
Josée St-Hilaire, coordonnatrice des communications, AQCS
418 654-0014, poste 224



LÀ POUR NOS MEMBRES.

LÀ POUR LE RÉSEAU.